

# **CADRE STRATEGIQUE** **2017-2021**

## **Une Vision et une Feuille de route**

**12<sup>ème</sup> Assemblée Générale Internationale**  
**1-3 Mars 2017**  
**Genève, Suisse**

## **CADRE STRATEGIQUE 2017-2021**

### ***Une Vision et une Feuille de route***

Note méthodologique pour l'AGI: *Ce projet présente une nouvelle approche stratégique pour le travail de DEI pour 2017-2021. Dans le passé, le plan stratégique était axé principalement sur les travaux du Secrétariat International (SI) de DEI. Cette approche présente de nombreux avantages: elle met en lumière les travaux prévus et réalisés avec les organisations internationales et régionales, les organes conventionnels des Nations Unies (NU) et la communauté internationale des ONG, ainsi que la coordination et le renforcement des capacités des membres du Mouvement DEI. L'expérience acquise au cours de la période 2012-2016 a montré qu'il serait opportun d'adopter une approche plus large pour définir une stratégie pour le mouvement dans son ensemble.*

*Cette nouvelle approche prend en compte les aspects endogènes du Mouvement DEI: les priorités particulières des différentes Sections Nationales exprimées dans les questionnaires, les synergies et la transversalité entre les Sections Nationales et entre celles-ci et le Secrétariat International (SI) et la mise en place de la Fondation World Service. Parallèlement, cette approche est particulièrement opportune aujourd'hui en raison des évolutions en dehors du mouvement de DEI qui marqueront les quatre prochaines années: parmi elles, l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté qui, après plusieurs années de plaidoyer, vient de commencer, et les objectifs du développement durable qui sous-tendent les efforts nécessaires pour évaluer les questions clés liées aux droits de l'enfant, y compris la justice pour les enfants.*

*Cette nouvelle approche a tenu compte des consultations qui ont eu lieu en 2016, réalisées à l'aide de questionnaires adressés à toutes les sections nationales et des séances de formation.*

*La stratégie présentée ci-dessous maintient la vision de DEI telle que définie dans les AGI passées. La nouveauté réside dans la présentation d'un cadre applicable à l'ensemble du mouvement par opposition à un plan de travail pour le Secrétariat. Bien que le cadre soit un instrument agile, il met en évidence les principaux objectifs, priorités et moyens d'action pour le mouvement dans son ensemble. Il permet également aux différentes régions et aux sections nationales d'identifier leurs priorités, d'explorer les possibilités d'enrichissement mutuel et d'élaborer leurs propres plans d'action stratégiques, en gardant à l'esprit que tous les membres du mouvement DEI sont déterminés à travailler à faire respecter la justice pour les enfants comme une priorité de leur plan stratégique.*

*En tant qu'innovation majeure, le cadre stratégique demeurera un instrument dynamique. Les sections nationales sont invitées à soumettre leurs plans d'action individuels pour la période 2017-2021 au SI d'ici fin juin 2017 pour discussion à la prochaine session du CEI. Le SI préparera un format commun pour que les données soient comparables et exploitables. Ces plans d'action distincts devront être fondés sur les priorités et les objectifs clés énumérés dans le cadre stratégique et devront veiller à ce que la coordination et les synergies entre les plans d'action individuels et le cadre stratégique global soient prises en compte. Le SI, en plus d'élaborer son propre plan d'action, préparera un document consolidé d'ici septembre 2017 et qui sera discuté lors d'une prochaine réunion du CEI. La version approuvée sera partagée avec tous les membres du mouvement DEI.*

## **CADRE STRATEGIQUE 2017-2021**

### **Une Vision et une Feuille de route**

#### **I. INTRODUCTION**

##### *Qui nous sommes*

*Défense pour les Enfants International (DEI) est un mouvement basé sur les droits de l'enfant et fondé sur l'adhésion de membres, et fondé en 1979, la première année internationale de l'enfance. Nous promovons et protégeons les droits des enfants aux niveaux local, national, régional et international. DEI a été l'un des rédacteurs de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE), le traité de droits de l'homme avec le plus grand nombre de ratifications de l'histoire. DEI est largement reconnue comme une ONG leader sur les questions liées à la justice pour les enfants. DEI possède le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Union Africaine, de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme et de la Ligue des États Arabes, et maintient d'excellentes relations avec le Comité des Droits de l'Enfants des Nations Unies et les différents titulaires de mandat de procédures spéciales des Nations Unies.*

*Avec plus de 35 Sections Nationales sur 5 continents, 4 Bureaux régionaux, un Secrétariat International à Genève et une Fondation World Service nouvellement créée à Bruxelles, l'Assemblée Générale Internationale (AGI), composée de représentants de chaque Section Nationale, est le plus haut organe directeur de DEI. L'AGI se réunit tous les 4 ans, approuve les stratégies et les priorités de la période de planification et élit le Président et les membres du Conseil Exécutif International.*

##### *notre Vision*

*Les enfants, en tant qu'êtres humains à part entière, doivent jouir et exercer de leurs droits humains, avec dignité, dans une société juste et responsable.*

**1.1 De 2017 à 2021: Vers le 40ème anniversaire de DEI: Bilan et défis.** La période de planification actuelle sera particulièrement exigeante pour le mouvement dans son ensemble. Dans le cadre de la préparation du 40ème anniversaire de DEI, un effort considérable sera consacré, au cours des deux prochaines années, au suivi, à la documentation et à la classification systématique des nombreuses réalisations. Cela impliquera tous les membres du mouvement et fournira une occasion unique d'évaluer les stratégies et actions entreprises, les leçons apprises et, dans la mesure du possible, l'impact atteint. En plus de fournir de précieuses informations de référence pour d'éventuelles évaluations futures, cet exercice devrait également permettre de mieux comprendre les relations efficaces entre les sections nationales et entre celles-ci et le Secrétariat international.

**1.2** Les problèmes actuels et à venir au cours des quatre prochaines années présentent des **défis** également nombreux. Bien que n'essayant pas d'être exhaustifs, les questions cruciales comprennent: l'état de la protection de l'enfant devant la loi et la justice pour mineurs, y compris la rareté et la faiblesse persistantes des systèmes de justice adaptés aux enfants. Alors

que les Etats ont adopté au niveau international les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les objectifs spécifiques pour les enfants pour l'horizon 2030, les crises financières et les conflits ont considérablement augmenté le nombre d'enfants en situation vulnérable ou précaire, dont les enfants en situation de migration, qu'ils soient déplacés à l'intérieur du pays ou cherchant refuge à l'extérieur de leur pays. Les problèmes politiques, économiques et sociaux sont largement manifestes: la violence persistante dans tous les contextes, la pauvreté, des institutions sociales et gouvernementales faibles, autant d'aspects qui affectent les enfants et leurs droits, sans bien souvent tenir compte de leur impact sur les enfants, ainsi que les ressources financières et humaines limitées aux enfants et la rareté des données fiables sur l'accès des enfants à la justice et sur les mesures correctives ou restauratrices ainsi que sur les bonnes pratiques.

1.3 Parallèlement, il existe un certain **nombre d'opportunités et de points d'entrée** pour DEI dans son ensemble afin de renforcer sa capacité à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant. Ces points d'entrée comprennent notamment le travail sur les objectifs de développement durable, l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté (GSCDL), la création de nouveaux réseaux internationaux et régionaux entre ONG et de nouvelles initiatives pour mettre fin à la violence contre les enfants ou encore le groupe de travail sur la détention des enfants en situation de migration. Et au sein du mouvement même, le nombre croissant et l'efficacité accrue des centres de défense socio-légale (CDSL) s'avèrent être des outils essentiels pour faire progresser l'agenda de DEI par rapport à certains des grands défis mentionnés ci-dessus.

1.4 **Une approche holistique et un mandat commun.** Guidé par notre vision commune et étant un mouvement axé sur les droits de l'enfant fondé qui place tous les membres et les structures sur un pied d'égalité, DEI a adopté une approche holistique pour atteindre sa vision et relever les défis mentionnés ci-dessus. Cette approche englobe un mandat commun:

#### **NOTRE Mandat**

*Notre objectif est d'assurer une action continue, pratique, systématique et concertée en vue de la mise en œuvre effective des droits de l'homme tels qu'inscrits dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.*

Nous nous engageons dans divers domaines des droits de l'enfant qui ont souvent radicalement changé depuis la création de DEI en 1979 sur la base principalement de deux critères:

1. Lorsque les besoins ne sont pas suffisamment couverts par d'autres acteurs et parties prenantes
2. Lorsque le Mouvement a une valeur ajoutée et une expertise pour être un acteur du changement

- **Quatre thématiques prioritaires:**

- Justice pour les enfants
- Violence sur les enfants
- Enfants en situation de migration
- Enfants affectés par les conflits

- **Trois thèmes transversaux:**

- Les enfants privés de liberté

- La participation des enfants
- Genre

1.5 Une **approche holistique** reconnaît qu'un objectif primordial est d'assurer des systèmes globaux de protection de l'enfance qui comprennent des mesures préventives. Le mouvement DEI ne peut pas atteindre cet objectif seul, ni ne vise à remplacer les responsabilités des États dans cette préoccupation. DEI doit travailler en collaboration avec d'autres acteurs de la société civile et des institutions nationales et internationales afin d'obtenir les meilleures synergies possibles. Le rôle essentiel de DEI dans la réalisation de cet objectif est de faire en sorte que son expérience, son expertise et ses réseaux se concentrent stratégiquement sur les différentes composantes du mandat susmentionné. La pierre angulaire du mandat est l'accent mis sur la **justice pour les enfants**. L'accent est mis sur la valeur ajoutée de DEI aux grands partenariats du mouvement des droits de l'enfant. En ce sens, DEI est une organisation unique.

1.6 Tous les membres du mouvement s'engagent à apporter, au mieux de leurs capacités, **la promotion et la défense de la justice pour les enfants**. C'est la colle cohésive du mouvement. Parallèlement, une approche holistique reconnaît que les différentes sections et/ou régions nationales, en fonction des circonstances régionales, nationales et locales, peuvent mettre l'accent sur d'autres priorités et questions relevant du mandat commun. Dans certains cas, d'autres questions relatives aux droits de l'enfant sont également abordées ou seront traitées, comme l'éducation, la santé ou le travail des enfants, selon les conditions nationales. Toutes ces questions peuvent être considérées comme faisant partie d'un système global de protection de l'enfance.

1.7 **Concevoir une feuille de route avec le Mouvement.** Le cadre stratégique a pour but de définir les objectifs, les priorités et les moyens d'action ainsi que, le cas échéant, les cadres temporels du mouvement dans son ensemble pour la période 2017-2021. Il s'agit d'un canevas largement consensuel qui sera complété par les plans d'action des sections nationales, des régions, du Secrétariat International et de la Fondation World Service. Ces documents, pris ensemble, constitueront le plan stratégique global du mouvement. Les plans d'action individuels seront nécessairement plus détaillés en termes d'objectifs spécifiques, de résultats/d'aboutissements avec indicateurs, de produits, d'activités, de ressources estimées, d'analyses de risques et de plans de suivi et d'évaluation. Ces plans stratégiques seront partagés entre les régions et les sections nationales afin d'identifier les domaines de coordination et d'utilisation optimale des ressources. Les documents communs faciliteront également le travail du SI dans ses activités de plaidoyer et de lobbying, tant avec les organes des Nations Unies et les organisations internationales qu'avec les missions gouvernementales à Genève et à New York et avec les différentes coalitions/groupes de travail des ONG. Ces plans permettront également au SI de déterminer les priorités en matière de renforcement des capacités au sein du Mouvement. Enfin, les plans aideront également la Fondation World Service dans ses initiatives de mobilisation des ressources.

1.8 Afin de mettre en œuvre ce processus, le SI prendra les reines pour élaborer une feuille de route, en consultation avec le CEI. Une première ébauche de la feuille de route est prévue pour septembre 2017. L'objectif est d'achever une première série de consultations et d'échanges de plans avant la fin de 2017. Conformément à la nature dynamique du cadre stratégique, les ajustements et l'échange des plans stratégiques se poursuivront tout au long de la période 2017-2021.

## II. PRIORITES

Les **thèmes prioritaires** qui seront traités en 2017-2021 sont compatibles avec ceux du mandat:

- A. Justice pour les enfants
- B. Violence contre les enfants
- C. Les enfants en situation de migration
- D. Les enfants affectés par les conflits

**Trois thèmes transversaux:**

- Les enfants privés de liberté
- La participation des enfants
- Genre

**A. JUSTICE POUR LES ENFANTS - « Pas de droit sans justice, pas de justice sans un état de droit et des systèmes de justice accessibles et adaptés aux enfants »**

**2.1** Grâce à son travail persistant sur la justice pour les enfants au cours des trois dernières décennies - de l'élaboration des règles minima des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs (1985), du suivi de l'Observation générale n°10 du CDE sur la justice juvénile et la coordination de la campagne pour l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté (GSCDL), DEI est devenu l'ONG «incontournable» pour le leadership, l'expérience et l'expertise technique sur la thématique de la justice pour les enfants. En dépit d'une certaine attention au niveau national et international à ce sujet, le niveau de volonté politique pour assurer le respect des normes internationales reste faible. Assurer la protection et le respect des droits des enfants confrontés à la loi demeure, encore aujourd'hui, un énorme défi. Malgré l'adoption de lois, leur mise en œuvre reste encore peu claire.<sup>1</sup>

**2.2** La justice pour les enfants reste une priorité pour DEI. L'objectif global à long terme demeure:

La situation des enfants confrontés à la loi est internationalement connue; les enfants et la justice sont placés en priorité dans les programmes internationaux, régionaux et nationaux; et des systèmes nationaux de justice adaptés aux enfants sont mis en place, guidés par les principes consacrés par la Convention et toutes les autres normes et normes internationales, régionales et nationales.

Toutefois, la définition de «Justice pour les enfants» de DEI va bien au-delà de celle de la justice juvénile: de la mise en place de systèmes de protection de l'enfance aux projets de prévention, de réhabilitation et d'autonomisation des enfants victimes de violence, en passant par le combat contre les discriminations basées sur le genre, pour aboutir à l'autonomisation des enfants en tant qu'acteurs et défenseurs de leurs droits ...

**2.3** Dans le cadre de cet objectif global, un certain nombre de questions doivent être abordées au cours de la période couverte par le plan. Jusqu'à ce qu'elles soient complétées ou modifiées par des contributions des sections nationales et des régions, les points suivants sont

---

<sup>1</sup> UNICEF has estimated that as many as one million children around the world are behind bars. A recent report issued by CRIN in 2016 noted that access to justice for children around the world is very uneven and far from satisfactory in many countries. A 2016 report by Human Rights Watch has noted a global overuse of detention of children and concluded "Locking children up is frequently unnecessary, abusive, and counter-productive. It's time for states to recognize these facts and end these unlawful practices."

énumérés pour examen par l'AGI:

- Participation active et efficace à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté (GSCDL)
- Examiner, dans certains pays, les possibilités de faire pression en faveur d'une réforme des lois nationales sur la justice pour mineurs afin qu'elles soient conformes aux normes internationales et aux observations générales pertinentes du CDE et à la résolution de 2014 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'enfant.
- Suivi de la mise en œuvre des lois sur la justice pour mineurs au niveau national (dans certains pays)
- Faire le monitoring des lieux où les enfants sont privés de liberté, en utilisant de manière optimale le Guide Pratique (2016), dans des pays sélectionnés, et procéder à la traduction du guide et l'adapter à d'autres régions et contextes légaux
- Assurer la participation effective des enfants à tous les niveaux et étapes des systèmes de justice, notamment lors de l'application des décisions judiciaires
- Développer et promouvoir le principe d'une justice adaptée aux enfants en disséminant les lignes de conduite régionales existantes, en les adaptant à d'autres contextes et en les utilisant pour améliorer les systèmes de justice aux niveaux national, régional et international
- Accroître les possibilités de litige stratégique au niveau national dans des pays sélectionnés
- Utiliser de manière optimale les observatoires régionaux pour la collecte de données et le suivi, dans le but de contribuer à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et s'en servir comme modèle pour reproduction dans d'autres régions et sous-régions
- Information sur l'étendue de l'accès à la justice et aux recours pour les enfants victimes de violations (dans des pays sélectionnés)
- Collecter et consolider les bonnes pratiques sur les alternatives à la détention et sur les mesures préventives
- Développer des informations sur l'impact de la détention sur les enfants
- Soutenir et renforcer l'efficacité des centres de défense socio-légale (dans des pays sélectionnés)
- Partager l'expertise sur la création et la gérance des centres de défense socio-légale (CDSL) entre les sections nationales
- Programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la justice adaptée aux enfants pour les professionnels travaillant avec les enfants, les policiers, les travailleurs sociaux et autres acteurs de la protection de l'enfance, dans des pays sélectionnés

**[Note à l'intention de l'IGA:** *Des plans détaillés pour aborder ces questions et d'autres, y compris la sélection des pays, les plans concrets de mise en œuvre et les calendriers seront déterminés après consultation entre les sections nationales et entre ces dernières et le SI, dans le cadre du processus de coordination des plans d'action individuels. En outre, certaines de ces activités seront nécessairement coordonnées ou menées conjointement avec l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté.]*

2.4 En abordant l'objectif global et les questions spécifiques ci-dessus, DEI tiendra pleinement compte de l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté (GSCDL). Le SI sera chargé de tenir les membres du Mouvement informés des progrès de l'Étude et de signaler les opportunités de participation aux différentes étapes prévues, tant au niveau national que régional. Le SI tiendra également informé le Mouvement des activités, des informations et des

développements concernant le travail sur les objectifs de développement durable et l'objectif 16.3 «Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous».

2.5 En plus de participer activement à l'étude, DEI continuera d'employer ses différents moyens d'action pour aborder les priorités liées à la justice pour les enfants. Le plaidoyer et le lobbying se poursuivront aux niveaux national, régional et international. Le SI continuera de participer au Groupe de Plaidoyer pour la Justice des Enfants, au Groupe de travail sur les enfants avec des parents incarcérés et au Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Les sections nationales exploreront les meilleures possibilités de réseautage, en particulier avec les coalitions nationales. Des interventions directes pour l'autonomisation et la protection des enfants se poursuivront au niveau national. Certaines sections nationales ont établis des centres de défense socio-légale (CDSL) qui fournissent des services directs aux enfants. Ces centres constituent à la fois un programme de fond et un moyen d'action. Ils fournissent un accès direct à la justice et un soutien sociojuridique de qualité correspondant, y compris le partage d'information, l'orientation vers les prestataires de services, le conseil psychologique, le conseil juridique et la représentation gratuite. S'appuyant sur leur succès et leur efficacité, DEI explorera les possibilités d'établir de nouveaux CDSL dans certains pays avec l'aide de pair à pair des CDSL existants.

#### **D. ÉLIMINER LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS «Aucune violence contre les enfants n'est justifiable et toute violence peut être évitée»**

2.6 Dans son ensemble, DEI œuvre depuis longtemps au niveau international et dans toutes les régions pour lutter contre la violence à l'égard des enfants. DEI a été un partenaire majeur de la collaboration des ONG pour la préparation de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants, qui a été soumise à l'Assemblée générale des NU en 2006. Le SI est co-président du Conseil international des ONG sur la violence contre les enfants et Membre du groupe de travail Child Rights Connect sur les enfants et la violence. Récemment, le SI est devenu membre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants. Au niveau national, l'élimination de la violence à l'égard des enfants est un thème de longue date, et qui le demeure.

2.7 Dix ans après l'achèvement de l'étude des Nations Unies, les efforts concertés et le travail acharné mené par les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les agences des NU, les ONG nationales et internationales et certains États membres, la violence contre les enfants persiste dans des proportions massives et ce, dans tous les milieux, y compris où les enfants devraient s'attendre à un environnement sûr, comme la maison ou l'école. Selon certaines estimations, au moins un milliard d'enfants souffrent de violence au cours d'une année donnée. Malgré certains progrès dans l'adoption des instruments juridiques, certaines des pires formes de violence restent légales à travers le monde. Malheureusement, la question de l'élimination de la violence à l'égard des enfants reste très pertinente aujourd'hui. DEI continuera de maintenir un objectif global dans son cadre stratégique sur l'élimination de la violence contre les enfants.

2.8 Compte tenu de cet objectif global, plusieurs domaines cibles spécifiques, ainsi que les moyens d'action suggérés, sont prévus pour être traités, sous réserve de consultations avec les Sections et Régions nationales. Ils sont soumis à l'examen de l'IGA:

- Plaidoyer pour des législations nationales interdisant toutes formes de violence à



- l'égard des enfants, dans des pays sélectionnés
- Plaidoyer pour des législations nationales interdisant le mariage d'enfant et autres pratiques dangereuses telles que les mutilations génitales féminines, dans des pays sélectionnés
- Surveiller la mise en œuvre des lois interdisant la violence envers les enfants, dans des pays sélectionnés
- Surveiller les progrès réalisés sur la mise en œuvre des recommandations de l'Etude mondiale de 2006 sur la violence à l'égard des enfants, dans des pays sélectionnés
- Créer ou renforcer les centres de défense socio-légale pour soutenir les enfants victimes de violence, et les assister à accéder à la justice et aux réparations, dans des pays sélectionnés
- Surveiller la prévalence de la violence dans les systèmes de justice, notamment la violence commise par les autorités (police), la privation de liberté, la détention, la torture et autres traitements dégradants, la surpopulation carcérale, la peine de mort, etc...
- Développer and promouvoir des mécanismes de plaintes efficaces
- Sensibiliser and renforce les capacités des leaders communautaires, du personnel dans les écoles, des travailleurs sociaux et des agents de sécurité publique, dans des pays sélectionnés
- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre
- Sensibiliser et autonomiser les enfants en ce qui concerne la violence à l'égard des enfants
- Plaidoyer pour que la violence à l'égard des enfants privés de liberté fasse l'objet d'une attention particulière dans la collecte de données
- Plaidoyer pour des lois interdisant la traite de personnes
- Mener des programmes de renforcement de capacités sur l'impact de la traite sur les enfants

2.9 Le SI continuera d'être membre actif du Partenariat mondial pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants, du Groupe de travail sur la violence et les enfants de Child Rights Connect et du Conseil international des ONG sur la violence contre les enfants. Il tiendra le Mouvement informé des activités et des développements de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, notamment en ce qui concerne la violence contre les enfants privés de liberté. Le SI informera le Mouvement de l'avancement des travaux relatifs aux Objectifs du Développement Durable, en particulier les objectifs 16.2 «Mettre fin aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture envers les enfants» et 15.3 «Eliminer toutes les pratiques nuisibles telles que l'enfant, le mariage précoce et forcé et les mutilations génitales féminines» d'ici 2030.

[*Note à l'intention de l'AGI:* Comme on l'a vu plus haut pour le développement détaillé des programmes relatifs à la justice pour les enfants, les programmes d'élimination de la violence à l'égard des enfants seront formulés après que les régions et les sections nationales aient élaboré leurs propres plans d'action. Les domaines d'action spécifiques ainsi que le choix des pays dépendront des priorités et des capacités de chaque section nationale et d'une évaluation de la manière dont les meilleures synergies peuvent être obtenues.]

## **E. PROTECTION DES ENFANTS EN SITUATION DE MIGRATION**

2.10 Les enfants en situation de déplacement comprennent les enfants migrants, les enfants réfugiés, les enfants en quête d'asile, les déplacés internes et les enfants apatrides. Les

inquiétudes concernant la violation des droits et la protection de ce large groupe d'enfants se sont accrues du fait de la rapide augmentation du nombre d'enfants déplacés par les guerres, les troubles civils et les difficultés économiques qui frappent plusieurs pays. Au cours des dernières années, DEI a entrepris des initiatives notables pour protéger les droits des enfants en situation de migration.

2.11 L'augmentation rapide du nombre d'enfants en situation de migration est souvent accompagnée de détention dans de mauvaises conditions. Alors que le thème de la détention sera abordé par le GSCDL, les enfants en situation de migration sont confrontés à d'autres défis qui affectent également leurs droits humains, tels que le travail forcé et la privation d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Bien que les questions touchant certaines catégories d'enfants, comme les migrants, puissent différer de celles des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des personnes déplacées à l'intérieur du pays, DEI vise à garantir que tous les enfants en déplacement peuvent bénéficier de mesures de protection adéquates et ont la possibilité de plaider leurs droits. Même si le thème est vaste et nécessite des ajustements précis pour déterminer l'action spécifique ciblée, DEI estime qu'il est devenu un thème critique et d'actualité qui mérite d'être inclus dans un cadre stratégique. Certaines sections ont déjà développé une expertise et une expérience de projet dans ce domaine.

2.12 L'objectif général de DEI pour les enfants en situation de migration est le suivant:

**OBJECTIF:** Les enfants en situation de migration ont droit à la pleine réalisation de leurs droits et de leur protection, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs, et toutes les actions qui les concernent doivent être guidées par les principes d'intérêt supérieur de l'enfant et de non-discrimination.

2.13 Les priorités cibles et les moyens d'action spécifiques pour 2017-2021 peuvent comprendre les éléments suivants, sous réserve des ajouts et amendements apportés par les régions et les sections nationales:

- Contribuer et collaborer avec l'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté (cas d'étude, documentation, bonnes pratiques basés sur l'expérience des 4 dernières années)
- Promotion du guide pratique sur le monitoring: surveillance des endroits où les enfants sont privés de liberté (formations, plaidoyer avec les autorités)
- Suivre et surveiller les développements au sein des agences des NU en ce qui concerne les actions pour les réfugiés, migrants, victimes de traite et demandeurs d'asile
- Plaidoyer et promotion des efforts au sein des coalitions nationales pour renforcer les réseaux et la communication avec les autorités
- Faisabilité d'intégrer des services pour les réfugiés et migrants dans le cadre des centres de défense socio-légale (leçons apprises de ceux qui fournissent de tels services)
- Assurer la protection particulière de certaines catégories d'enfants en situation de migration (par ex. enfants migrants non-accompagnés, les filles, les enfants apatrides, etc...)
- Sensibiliser et mener des programmes de renforcement de capacités pour les professionnels travaillant avec les enfants, les agents de police et d'immigration, les travailleurs sociaux et autres acteurs, dans des pays sélectionnés
- Soutenir la résilience des enfants en situation de migration et promouvoir des mécanismes de protection spécifiques, tels que les tutelles
- Promouvoir la participation effective des enfants en situation de migration dans toutes les actions les concernant

- Créer des projets entre les sections de DEI dans les pays d'origine, de transit et de destinations
- Continuer à participer dans le Groupe de travail inter-agences pour mettre fin à la détention migratoire des enfants (SI)

*[Note pour l'IGA: Les programmes susmentionnés sont des programmes indicatifs assujettis aux contributions de l'IGA et soumis à une nouvelle rédaction une fois que les plans d'action individuels ont été soumis et coordonnés.]*

## **F. ENFANTS AFFECTES PAR LES CONFLITS**

2.14 DEI possède une longue histoire de plaidoyer pour la protection des droits des enfants affectés par les conflits armés ou les conflits en général (conflits internes, conflits politiques ...). Au cours des 20 dernières années, du rapport Graça Machel en 1996 à l'étude sur la violence contre les enfants en 2006, aux travaux des différents Représentants Spéciaux du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés et plus récemment aux objectifs de développement durable adoptés en 2015, DEI a activement promu la protection spécifique des enfants dans les conflits armés tant au niveau national et régional qu'international, notamment au travers du travail du SI. Ces activités ont été les plus visibles, par exemple en Palestine, en Colombie, en République centrafricaine et dans les travaux relatifs au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés de Child Rights Connect.

2.15 Malgré plusieurs décennies d'attention internationale sur cette question et certes certains progrès, les enfants continuent d'être directement affectés par les conflits. Avec l'augmentation des conflits intra et internationaux dans de nombreuses régions du monde, l'impact sur les enfants demeure inquiétant. Des études ont démontré que les enfants sont les plus touchés par la guerre et les conflits armés. Les risques impliquent non seulement le recrutement d'enfants soldats, mais aussi le risque d'être tués, mutilés, enlevés, victimes de la traite, d'abus sexuels et soumis à la violence en général ainsi que d'être détenus sans recours et sans assistance humanitaire. L'impact des conflits sur les enfants s'étend souvent à la destruction ou à l'affaiblissement sérieux des services de base nécessaires au développement des enfants, comme les écoles et les hôpitaux. La prise en compte des questions d'éducation et de santé peut être envisagée dans les programmes de DEI concernant les enfants en situation de conflit.

**OBJECTIF:** Les enfants en situation de conflit doivent jouir d'une pleine protection et de la réalisation de leurs droits fondamentaux conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs (en particulier les conflits armés) et aux autres normes internationales pertinentes, et doivent pouvoir développer leur potentiel en tant que membres à part entière de la société, en particulier en vue d'être des acteurs du changement et de la paix pendant et après le conflit.

2.16 Les domaines cibles spécifiques pour 2017-2021, sous réserve du processus consultatif avec les sections nationales et les régions, peuvent comprendre:

- Promouvoir des lois et des règles pour s'accorder avec la CDE et ses protocoles, particulièrement pour interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants en temps de conflits, dans des pays sélectionnés
- Mener des campagnes de sensibilisation et développer du matériel de renforcement des capacités dans des pays sélectionnés
- Réhabiliter et réintégrer dans les communautés les enfants associés avec des forces

- armées
- Collaborer avec les agences fournissant les services basiques, tels que la santé et l'éducation
- Intégrer les programmes avec ceux existant sur la justice pour enfants, la violence et la migration
- Promouvoir les évaluations et les rapports dans le cadre des ODD
- Travailler avec les enfants en tant qu'acteurs de construction de la paix dans des pays affectés par la guerre

*[Note pour l'AGI: Comme pour les autres domaines prioritaires, l'identification et la sélection des zones cibles seront soumises à des consultations avec les sections nationales et les régions une fois que les plans d'action individuels auront été soumis et examinés]*

### **PROBLEMATIQUE TRANSVERSALE 1: Les enfants privés de liberté**

2.17 DEI a lancé et dirigé avec succès la campagne menant à la demande officielle de l'Assemblée générale des Nations Unies pour une étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté et continuera à codiriger le Panel des ONG pour la GSCDL. Pour DEI, l'objectif de l'étude, une fois achevée et adoptée, est d'orienter les Etats membres et autres acteurs concernés en fournissant des solutions pratiques sur la protection des droits et en mettant en avant les mesures préventives et réparatrices pour les enfants privés de liberté.

2.18 Le Mouvement de DEI consacrera des efforts importants en 2017 et 2018 pour contribuer fortement à la mise en œuvre de l'étude mondiale. Cette étude couvre un large éventail de questions: justice juvénile/détention administrative; détention des migrants/demandeurs d'asile ; enfants incarcérés avec leurs parents ; détention d'enfants pour des raisons liées à la protection, comme le handicap, la santé ou la toxicomanie; et détention militaire/pour raison de sécurité nationale. En conséquence, il couvrira la plupart des travaux stratégiques que DEI prévoit pour la période 2017-2021. Cette étude constituera une occasion majeure pour DEI de conjuguer ses efforts avec les agences des Nations Unies, les États membres, les milieux universitaires, les ONG nationales, régionales et internationales et les enfants eux-mêmes pour recueillir et analyser les données, participer aux consultations et apporter des contributions aux recommandations de l'étude qui seront soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018. Tout au long de la participation de DEI à l'Étude, de solides liens de communication et de coordination à travers le Mouvement seront maintenus pour s'assurer que tous les membres soient pleinement impliqués.

### **PROBLEMATIQUE TRANSVERSALE 2: LA PARTICIPATION DES ENFANTS**

2.19 La participation des enfants dans tous les domaines et les actions qui les concernent est l'un des piliers du Mouvement de DEI. La participation de l'enfant va plus que d'avoir des enfants assister à des événements ou être informé; il s'agit de les associer de manière significative à toutes les questions qui affectent leurs droits et leur bien-être, non seulement dans les activités de DEI, mais aussi dans les domaines qui relèvent des autorités et institutions locales, nationales et internationales. Pour que leur participation soit significative, les enfants ont besoin de soutien, notamment pour accéder à l'éducation et au travers de formation et partages d'informations spécifiques.

2.20 Il incombe aux membres du Mouvement qui entreprennent des activités dans chaque domaine prioritaire de veiller à ce que des moyens soient mis à disposition pour assurer la

participation des enfants. Cela peut impliquer, comme par le passé, des actions menées avec des enfants ou des groupes d'enfants, telles que des séances de formation, des trousseaux d'outils, des clubs pour enfants ou des versions de documents adaptés aux enfants. Des efforts seront également consentis pour informer et guider les gouvernements et les autres autorités sur les moyens d'assurer la participation des enfants. Des exemples d'initiatives et d'actions de DEI dans ce domaine sont dignes d'intérêt et seront renforcés au cours de la prochaine période.

2.21 La priorité de DEI sur la participation des enfants repose sur la Convention des droits de l'enfant, à la fois l'article 12 (respect des opinions de l'enfant) et l'article 13 (droit de chaque enfant d'exprimer ses points de vues, ainsi que le troisième protocole facultatif à la Convention, qui permet aux enfants de déposer des plaintes concernant des violations spécifiques de leurs droits en vertu de la Convention et des protocoles. Les objectifs de développement durable (objectif 16.7) appellent également à la prise de décisions adaptées, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux.

### ***PROBLEMATIQUE TRANSVERSALE 3: GENRE***

2.22 Depuis la dernière AGI, DEI a adopté des règlements internes, tels que le code d'éthique et politique de genre, et des règles sur la parité entre les sexes (par exemple sur la composition du CEI), et a également lancé des projets ambitieux sur l'autonomisation des filles et jeunes femmes. Les questions de genre sont intégrées dans chacune des quatre priorités et doivent donc être intégrées dans tous les développements internes et les activités de DEI.

2.23 Les filles sont confrontées à des formes particulières de discrimination et de violence tout au long de leur cycle de vie, qui commencent bien avant la naissance et se poursuivent tout au long de l'enfance et de l'adolescence. Les conséquences sont considérables et ne servent qu'à perpétuer les cycles de discrimination et de violence à l'égard des générations futures de filles et de garçons. Certaines sections nationales de DEI ont élaboré des programmes et des activités (ex. : Girls Advocacy Alliance) qui permettent aux jeunes filles de devenir des agents du changement et de défier les stéréotypes et les rôles basés sur le genre. D'autres ont cherché à répondre aux besoins spécifiques des filles en matière d'accès à la justice, de droit à l'éducation, etc... Les efforts visant à promouvoir et engager des actions transformatrices pour l'égalité des genres se poursuivront, et prendront particulièrement sens dans le cadre du point 5 des ODD (égalité entre les sexes) et des principes énumérés dans la CDE et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## **III. MOYENS D'ACTION**

3.1 Les principaux **moyens d'action** qui sont déployés en 2017-2021 afin d'assurer l'action transformatrice incluent:

3.1.1 **SENSIBILISATION ET PLAIDOYER** - DEI continuera de mener des campagnes stratégiques de sensibilisation et de plaidoyer, fondées sur des faits probants, aux niveaux local, national, régional et international pour contribuer aux changements nécessaires en termes de politiques, législations et pratiques. DEI continuera de surveiller et de rapporter sur la mise en œuvre de la CDE et sur les normes internationales relatives à la justice pour les enfants, et demeurera

actif dans les discussions tenues au Conseil des Droits de l'Homme et avec le Comité des droits de l'enfant. De même, DEI continuera à participer activement dans les réseaux d'ONG.

Entre 2017-2021, une impulsion certaine devra être donnée à l'intensification des efforts pour travailler avec un plus large éventail de personnes travaillant de près ou de loin avec les enfants, tels que les travailleurs sociaux, les conseillers, les responsables de l'éducation, les agents de police, les autorités judiciaires, les leaders communautaires et les gardiens des diverses institutions dans lesquelles les enfants sont accueillis et/ou privés de liberté. Une collaboration accrue avec les coalitions nationales sera également recherchée. L'utilisation optimale des commentaires généraux du Comité des droits l'enfant comme outils stratégiques de plaidoyer et de renforcement des capacités reste à développer et renforcer.

**3.1.2 EXPERTISE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES** - DEI continuera d'intervenir dans divers forums pour partager son expertise sur les questions relatives aux droits de l'enfant et continuera de s'efforcer de renforcer les capacités des professionnels travaillant avec les enfants. Le renforcement des capacités au sein du Mouvement continuera également. La collaboration avec un plus grande éventail de personnes, telles qu'énoncée dans le paragraphe précédent, est également à prendre en compte pour le moyen d'action énoncé ici.

**3.1.3 OUTILS CONCRETS D'ACTION** - DEI continuera de produire des rapports de recherche et de suivi basés sur la collecte de données sur le terrain, et développera des outils pratiques d'action. Au cours de la période 2017-2021, des efforts particuliers seront déployés pour s'assurer que les préoccupations de DEI sont prises en compte dans la collecte de données et les analyses relatives à la GSCDL et aux ODD concernés. Parallèlement, les membres de DEI seront encouragés à coordonner leurs propres activités de recherche avec les principales études et les initiatives de collecte de données, notamment en ce qui concerne les définitions et les méthodologies utilisées.

**3.1.4 PROTECTION ET AUTONOMISATION DES ENFANTS** - Les sections nationales continueront à fournir des services directs aux enfants et à les habiliter à prospérer et à devenir des acteurs du changement. Dans certains pays, cela se fait par l'intermédiaire des centres de défense socio-légale (CDSL) Au cours de la période 2017-2021, l'accent sera davantage mis sur l'échange d'informations et d'expériences sur l'établissement et la gestion des CDSL entre les sections nationales, ainsi qu'au sein et entres les régions. L'objectif est de développer les CDSL de manière à ce qu'ils deviennent des exemples phares du Mouvement dans son ensemble en démontrant leur efficacité.

3.2 Ces différents moyens d'action seront ciblés sur différentes activités selon les plans et les programmes des membres du Mouvement. Les détails sur leur déploiement seront précisés dans chacun des plans stratégiques et consolidés par le SI. Cette consolidation permettra de cartographier qui fait quoi, quand et avec quelles ressources, dans le but de coordonner l'action et les ressources entre les différentes composantes du Mouvement ainsi que les différents niveaux d'action: national, régional, international.

## **IV. CONTRÔLE ET EVALUATION**

4.1 Les processus de suivi et d'évaluation sont essentiels au succès du Mouvement. Bien que ces processus soient en place et fonctionnent bien au niveau national ou régional, il y a eu peu de coordination et de partage d'informations dans l'ensemble du Mouvement. Afin d'envisager la mise en place d'un système coordonné, l'AGI est invitée à envisager la création d'une équipe spéciale chargée de travailler avec le SI et le CEI. Il sera demandé au Groupe de Travail de déterminer l'approche la plus appropriée, en tenant compte du cadre stratégique global, de ses objectifs généraux et des thématiques prioritaires d'une part, et d'autre part des différents plans d'action élaborés par les sections nationales et les régions. Il est prématuré à ce stade de déterminer si un système global serait réalisable puisque les plans d'action individuels, avec leurs propres objectifs spécifiques, n'ont pas encore été établis.

4.2 Néanmoins, un objectif du Mouvement est que des processus de suivi et d'évaluation soient mis en place pour les programmes menés par tous les membres. Ces processus devraient intégrer les lignes directrices et les méthodes standards utilisées dans les organisations nationales, régionales ou intergouvernementales et qui appliquent des critères rigoureux d'excellence, dans le but de faciliter les relations avec les donateurs et organismes de financement. Le groupe de travail pourrait être appelé à élaborer une méthodologie et un format standard, puis à le suivre au sein du Mouvement pour s'assurer que le suivi et l'évaluation sont en place et correctement mis en œuvre. L'objectif est de veiller à ce que les actions de DEI aient un impact concret sur les possibilités qu'ont les enfants de jouir efficacement de tous leurs droits. DEI veut mesurer l'efficacité de son action et veiller à ce qu'elle agisse en tant qu' "agent du changement"

## **V. GESTION ET REGULATIONS DE DEI**

5.1 Le Mouvement DEI est guidé institutionnellement par ses Statuts, son Code/Charte d'Ethique et sa Politique de Genre. Aucune modification n'est proposée pour ces documents pour la période 2017-2021. Des exemplaires de ces documents sont disponibles pour les participants à l'AGI. L'effort en matière de réglementation devrait consister en la mise en œuvre efficace des normes existantes (code d'éthique et de genre) ainsi que dans l'élaboration de nouveaux programmes (par exemple, la politique de protection de l'enfance). Des efforts seront déployés pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des normes et politiques internes existantes afin de les maintenir à jour et de les mettre en œuvre dans la mesure du possible dans l'ensemble du Mouvement.

5.2 De plus, DEI continuera de promouvoir une gestion efficace et démocratique des sections nationales et des différentes composantes du Mouvement dans le cadre de la professionnalisation et du renforcement des sections nationales.

5.3 Il est également nécessaire de renforcer les sections nationales dans leur expertise en gestion de projet ainsi que dans leur capacité à élaborer des programmes, rédiger des propositions, mettre en œuvre un budget et collecter des fonds. Le SI, en collaboration avec la Fondation World Service, organisera des activités de renforcement des capacités pour accroître la capacité des sections à perdurer et à développer des programmes à long terme.